Sous la direction de
Agnès Florin et Marie Préau

Le bien-être

L'Harmattan
LOGIQUES SOCIALES

Le bien-être

Logiques sociales
Collection dirigée par Bruno Péquignot

En réunissant des chercheurs, des praticiens et des essayistes, même si la dominante reste universitaire, la collection « Logiques Sociales » entend favoriser les liens entre la recherche non finalisée et l'action sociale.

En laissant toute liberté théorique aux auteurs, elle cherche à promouvoir les recherches qui partent d'un terrain, d'une enquête ou d'une expérience qui augmentent la connaissance empirique des phénomènes sociaux ou qui proposent une innovation méthodologique ou théorique, voire une réévaluation de méthodes ou de systèmes conceptuels classiques.

Dernières parutions

Jean-Michel BESSETTE, Bruno PEQUIGNOT (dir.), *Comment peut-on être socio-anthropologue ?*, 2012.
Yves LENOIR, Frédéric TUPIN (dir.), *Instruction, socialisation et approches culturelles : des rapports complexes*, 2012.
Yolande RIOU, *L'identité berrichonne en question(s). De l'Histoire aux histoires*, 2012.
Pierre VENDASSI, *Diagnostic et évaluation : la boîte à outils du sociologue*, 2012.
Isabel GEORGES, *Les nouvelles configurations du travail et l'économie sociale et solidaire au Brésil*, 2012.
Pascal BRUNETEAUX et Norah BENARROSH-ORSONI, *Intégrer les Rroms ? Travail militant et mobilisation sociale auprès des familles de Saint-Maur*, 2012.
Mélody JAN-RE (dir.), *Représentations. Le genre à l'œuvre, volume 3*, 2012.
Mélody JAN-RE (dir.), *Créations. Le genre à l'œuvre, volume 2*, 2012.
Mélody JAN-RE (dir.), *Réceptions. Le genre à l'œuvre, volume 1*, 2012.
Bruno LEFEBVRE, *Ethnographie des travailleurs en déplacement, Voyages en Europe sociale*, 2012.
Christophe DARGERE, *L'observation incognito en sociologie. Notions théoriques, démarche réflexive, approche pratique et exemples concrets*, 2012.
Dominique JACQUES-JOUVENOT, Gilles VIEILLE-MARCHISET (dir.), *Socio-anthropologie de la transmission*, 2012.
Barbara LEBRUN (éd.), *Chanson et performance. Mise en scène du corps dans la chanson française et francophone*, 2012.
Monique DOLBEAU, *La mémoire de métier. Enquête sur le maréchal-ferrant*, 2012.
Claude GIRAUD, *Que faisons-nous lorsque nous organisons ?*, 2012.

Sous la direction de
Agnès Florin et Marie Préau

Le bien-être

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2013
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

http://www.librairieharmattan.com
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-336-00844-8
EAN : 9782336008448

Journées de la maison des sciences de l'homme
Ange-Guépin

Séminaire Le lien social

organisé par
le Laboratoire éducation, cognition et développement
(Labécd), Nantes

Nantes, 17 et 18 mai 2010

Le séminaire annuel « Le lien social » organisé par la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin de Nantes est un lieu de rencontre, non seulement des points de vue disciplinaires mais également de générations de chercheurs.

En 2010, ce séminaire, placé sous l'égide scientifique d'Agnès Florin, professeur et de Marie Préau, maître de conférences à la faculté de psychologie de l'université de Nantes, a abordé la thématique du « bien-être ».

Présentation

Depuis le début des années deux mille, l'usage de la notion de bien-être est devenu multiforme. Tantôt argument commercial pour vendre des biens ou des services, tantôt objectif de politique sociale, dans les domaines de la santé ou du travail par exemple, le bien-être fait partie aussi des trois axes prioritaires de la stratégie nationale de recherche et d'innovation définie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour la période 2009-2012[1].

L'intitulé du premier axe de cette stratégie, « La santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies », témoigne toutefois de la difficulté à appréhender et définir la notion de bien-être. Dans la vingtaine de lignes qui présente cet axe dans le document officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche[2], rien n'est dit sur le bien-être. Sommes-nous face à une notion polymorphe qui ne peut être définie en tant que telle, mais seulement par référence à une situation inverse, le mal-être, la souffrance, ou en association avec un autre élément, la santé, le travail ou les loisirs notamment ? Dans ce document, il s'agit en l'occurrence de la santé, de « l'assistance à l'autonomie des personnes dépendantes », de la promotion d'une meilleure alimentation. Rien n'est dit sur la situation au travail par exemple. Les pages du document qui, un peu plus loin, présentent cet axe de manière plus détaillée n'en disent pas plus, mentionnant seulement une « aspiration continue au bien-être[3] ».

De son côté, la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a fait figurer le bien-être dans son rapport publié en septembre 2009 sur la mesure des performances économiques et du progrès social[4]. Le bien-être y est appréhendé

1 Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2009, 39 p.
2 *Ibid.*, p. 8.
3 *Ibid.*, p. 29.
4 Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », rapport au président de la République, 2009 ; Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., *Richesse des nations et bien-être des individus*, Paris, Odile Jacob, 2009, 351 p.

comme une dimension du progrès social. Le « bien-être des citoyens » et le « bien-être sociétal » sont considérés comme une perception susceptible d'être ressentie par la totalité des membres d'un collectif, d'une population. Le rapport de la commission souligne que le bien-être est un phénomène complexe, pluridimensionnel, qui recouvre aussi bien les conditions de vie matérielles, la santé, l'éducation, le travail, que la participation à la vie politique, les liens et les rapports sociaux, l'environnement et l'insécurité.

Dès lors, comment mesurer le bien-être ? Quelles dimensions prendre en compte ? Quels éléments privilégier ? L'OCDE a publié en 2011 un rapport qui associe bien-être et progrès[5]. Le *Well-being* a remplacé le *Welfare*[6]. La définition de la notion de progrès pose toutefois autant de questions que celle du bien-être. Comment appréhender ces deux notions sans les mettre en contexte, que ce soit dans le temps ou dans l'espace ? Quand elles sont utilisées dans un discours d'action publique, le contenu en est-il bien précisé, bien délimité ou s'agit-il avant tout de poser un objectif à atteindre, un idéal dont les dimensions varient selon les périodes, les sociétés, les formes d'État et de conception du bien commun ?

Les contributions présentées lors des journées Guépin organisées les 17 et 18 mai 2010, à la Maison des sciences de l'homme *Ange-Guépin* à Nantes, ont essayé de mettre ces questions en perspective, d'en faire un objet scientifique susceptible de stimuler d'autres recherches.

Cet ouvrage en est issu. Il se divise en cinq chapitres, quatre chapitres principaux et un dernier chapitre ne comportant que deux communications qui mettent en situation la notion de bien-être dans des pays extérieurs à la Communauté européenne. Dans ce cinquième chapitre, il nous a semblé très important de laisser la place à d'autres cultures que les nôtres, et de montrer comment elles peuvent, soit instrumentaliser le bien-être, au travers de rapports de force politiques locaux, dans le but de construire des valeurs nouvelles qui transcendent le simple accès à des conditions de vie décentes, comme l'expose Chantal Marie Ngo Tong au sujet du Cameroun, soit, de manière plus radicale encore, mettre en question la manière dont les sociétés industrialisées ont construit cette notion, ce que montre Clotilde Dubray-Vautrin à travers l'exemple du peuple amérindien shuar. Le bien-être shuar, le *penker pujustin*, (littéralement « être bien assis ») est une vision globale du monde, un équilibre, qui englobe le rapport à la terre et au territoire, l'environnement, la santé, la préservation de la culture et l'autonomie de

5 « Mesurer le bien-être et le progrès », www.oecd.org/mesurerleprogres

6 Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *The Well-being of Nations : the Role of Human and Social Capital*, Paris, OCDE, 2001, 118 p.

l'économique.

Le premier chapitre pose la question de la mesure, par conséquent des indicateurs. Il est certain que pour les chercheurs de toutes disciplines, les conditions d'élaboration des différentes catégories d'indicateurs – que ce soit celles issues du PIB, très contestées, ou les nouveaux indicateurs de progrès social – sont à repenser en profondeur. Pour aider dans cette réflexion cinq communications sont proposées ici. Florence Jany-Catrice et Dominique Méda s'interrogent sur la manière dont la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a renouvelé les termes du débat sur la façon de définir la richesse ou le bien-être dans une société. Pascal Caillaud présente une analyse comparée des indicateurs de travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des indicateurs de la qualité de l'emploi utilisés par l'Union européenne. Il montre que, malgré l'apparente similarité des thèmes et leur relative correspondance, les objectifs sont très différents et leur traduction, tant en termes juridiques, qu'en possibilité d'intervention des États reste problématique. Martine Mespoulet expose la manière dont la mesure du bien-être des individus fut posée en URSS dans un contexte particulier, celui des débats sur la construction du communisme. Fabien Bacro [*et al.*] soumet un outil d'évaluation de la qualité de vie des jeunes enfants, le questionnaire AUQUEI (Auto-questionnaire enfant imagé) à l'analyse critique de ses résultats. Philippe Béraud et Frank Cormerais posent des bases de la construction de nouveaux indicateurs de bien-être à partir des concepts de création collective et de valeur sociétale, associant des formes de « démocratie économique » à des processus dynamiques de prise en compte du développement durable.

Le second chapitre concerne les applications de la notion de bien-être dans le domaine de l'action publique. Les cinq communications de ce chapitre décrivent la progressive prise en compte du bien-être dans les domaines aussi divers que le droit maritime, les politiques publiques urbaines, les risques et maladies psychosociaux au travail et par diverses institutions, organismes d'État, collectivités territoriales, ou même dans le management des entreprises. Alexandre Charbonneau rend compte de l'émergence de la notion de bien-être dans la construction juridique de l'intervention publique en faveur de l'accueil portuaire des marins en escale. Le droit maritime et les conditions de travail dans ce secteur pourraient utilement permettre de concrétiser un « droit au bien-être », non seulement en mer mais sur terre, en initiant par exemple une réflexion sur la responsabilisation sociale des employeurs publics et privés, notamment sur la question de la conciliation des temps privés et professionnels. Tarik Chakor dresse un tableau de la grande complexité et de la diversité des niveaux où se situent

les risques psychosociaux au travail : multiplicité des enjeux (économique, social, juridique, politico-médiatique), divergences méthodologiques et disciplinaires dans l'accompagnement des actions préventives ou curatives (biologie, épidémiologie, psycho-dynamique, psychologie, sociologie), multiplication des acteurs institutionnels, aux statuts divers (privé/public, consultants externes, psychologues, psychiatres, médecins du travail[7], hétérogénéité des instruments de mesure). Philippe Brégeon reprend l'histoire des missions locales pour l'insertion des jeunes sans qualification pour montrer comment, en une petite trentaine d'années, les acteurs institutionnels ont évolué d'une politique d'insertion sur le marché du travail vers un discours sur la souffrance et les défaillances des jeunes. Les personnels de ces missions locales se retrouvent jouer le rôle de relais d'une médicalisation des questions sociales, praticiens d'un nouveau genre sous la forme de la relation d'aide, isolant les individus, les enfermant dans de nouvelles formes d'exclusion. Enfin Alexandre Benion analyse, sur le terrain d'un centre d'appels, les situations « d'empêchement » à l'agir et à l'être que créent les nouvelles formes de management et de parcellisation des tâches.

Le troisième chapitre, essentiellement juridique, regroupe trois communications qui décrivent les différentes formes de contraintes ou de recommandations qui semblent nécessaires pour que la loi intègre la notion de bien-être au travail et fasse appliquer les nouvelles obligations qui se cachent derrière un certain nombre de dispositifs : la RSE (Responsabilité sociale des entreprises), la performance sociale (Véronique Martineau-Bourgninaud), les questions de santé et de sécurité au travail, en particulier dans l'Union européenne (Patrick Chaumette), les directives, accords de branches ou d'entreprises, négociations collectives, susceptibles d'être mobilisés en faveur du bien-être des salariés au travail (Nathalie Dedessus-Le-Moustier).

Le quatrième chapitre aborde la notion de bien-être de manière plus globale en posant la question de la qualité de vie, sur la base de plusieurs exemples : les évolutions récentes du droit face aux nuisances de voisinage de plus en plus spécifiques (Françoise Le Fichant), l'apport de l'expérience du mouvement des corps pour soulager des malades vivant avec le VIH (Isabelle Ginot), ou les motivations des croisés, peut-être plus matérielles que spirituelles, qui répondent à l'appel d'Urbain II en 1095, à l'issue du Concile de Clermont (Séverin Konin).

7 ANACT, INRS, CHSCT.

Mesurer le bien-être : questionner les indicateurs